



Assemblée générale

Distr. limitée
10 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Sixième Commission

Point 170 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut international pour l'unification du droit privé

Afrique du Sud, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chypre, Colombie, Croatie, Espagne, Finlande, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Nicaragua, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Uruguay : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut international pour l'unification du droit privé

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Institut international pour l'unification du droit privé,

1. *Décide* d'inviter l'Institut international pour l'unification du droit privé à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

